



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 septembre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 125 de l'ordre du jour provisoire*
Santé mondiale et politique étrangère

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Lettres identiques datées du 17 septembre 2014, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La maladie à virus Ebola fait de plus en plus de ravages en Afrique de l'Ouest, les infections se multipliant rapidement dans les trois pays les plus touchés et la contagion risquant de gagner les pays voisins, ainsi que d'autres. Jusqu'ici, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a recensé près de 5 000 cas et plus de 2 500 décès. Vu les difficultés que posent la surveillance de la situation et la communication de l'information, le nombre total de personnes infectées et de décès est probablement beaucoup plus élevé en réalité. D'après les experts internationaux, le nombre de cas augmente de façon exponentielle, doublant à présent toutes les trois semaines environ. Il est clair qu'il ne s'agit plus seulement d'une crise de santé publique, mais d'un problème beaucoup plus complexe ayant des aspects politiques, sociaux, économiques, humanitaires et logistiques, ainsi que des ramifications sur le plan de la sécurité.

Il est impératif de mobiliser les énergies et les ressources aux niveaux international, régional et national, et tout aussi important de veiller à ce qu'elles soient déployées de façon à avoir le plus d'effet possible le plus rapidement possible là où les besoins sont les plus grands. Je me félicite que les interventions se soient récemment multipliées, mais nous devons faire plus encore et accélérer les choses. Les Gouvernements guinéen, libérien et sierra-léonais sont déterminés à réagir efficacement mais, dans leurs lettres, ils ont demandé notre aide et notre appui et dit qu'ils comptaient sur ce soutien.

Je suis déterminé à ce que l'Organisation des Nations Unies fasse tout pour aider les pays à juguler la crise en donnant des orientations stratégiques, en fournissant des moyens divers et en mettant en place un dispositif opérationnel propre à mobiliser une action internationale unifiée et cohérente et à garantir une gestion efficace et efficiente de la crise. À cette fin, je m'appuierai sur les capacités techniques et l'expertise de l'OMS et ferai appel aux ressources de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi qu'aux compétences et moyens

* A/69/150.



particuliers des organismes, fonds et programmes et des équipes de pays des Nations Unies. Nous notons que des États Membres ont déjà annoncé des contributions; nous leur en savons gré et espérons bien collaborer et nous coordonner avec d'autres pays également. Je compte sur les États Membres et les autres partenaires internationaux pour honorer les engagements pris, offrir des moyens supplémentaires et rester mobilisés aussi longtemps qu'il le faudra.

Le 12 août, j'ai nommé le docteur David Nabarro Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour l'Ebola et l'ai chargé de définir des orientations stratégiques et d'aider les États de la région à faire face à la crise. Le 8 septembre, j'ai activé le mécanisme d'intervention d'urgence de l'Organisation et nommé M. Anthony Banbury Coordonnateur adjoint pour l'Ebola et Responsable de la gestion de la crise. Vu l'évolution de la situation, notamment la progression rapide de la maladie, et à la suite de consultations avec le docteur Margaret Chang et le docteur Nabarro, j'ai décidé de créer une mission des Nations Unies. Celle-ci exploitera les moyens et les compétences de toutes les entités des Nations Unies compétentes, dans le cadre d'une structure opérationnelle unique, ce qui renforcera la cohésion sur le plan des objectifs et contribuera à une direction efficace des opérations sur le terrain, et permettra donc de mener des interventions rapides, efficaces, efficientes et cohérentes. Le principal objectif stratégique et but de la mission sera de mettre fin à l'épidémie en collaborant avec d'autres entités. Ses priorités stratégiques seront donc que la propagation du virus soit enrayerée, que les malades soient traités, que les services essentiels soient fournis, que la stabilité soit préservée et que la maladie ne gagne des pays jusqu'ici non touchés.

Déployée dans les pays touchés, la mission apportera aux gouvernements et aux peuples d'Afrique de l'Ouest l'appui dont ils ont tant besoin pour faire face à la crise. Elle aidera les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales qui en font la demande, ainsi que d'autres partenaires, y compris des organisations non gouvernementales, à acheminer l'aide bilatérale et multilatérale de façon coordonnée et cohérente, en se concertant en particulier avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano.

Dans le cadre de l'initiative conjointe lancée par la Directrice générale de l'OMS et moi-même, le docteur Nabarro continuera de représenter le système des Nations Unies et d'assurer la direction stratégique d'ensemble, de veiller à la coordination et de donner des directives, notamment au moyen de consultations avec les États Membres et d'autres entités participant ou concourant à l'action internationale de lutte contre l'Ebola. À la tête de l'action internationale, il aidera à mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pendant le temps qu'il faudra pour enrayer la crise. J'invite tous les États Membres, les autres organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé à s'associer dès que possible à une coalition internationale de grande ampleur et à apporter une contribution décisive à l'action internationale.

Au niveau opérationnel, j'entends créer immédiatement la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), qui sera dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général (ayant rang de sous-secrétaire général) que je nommerai en consultation avec le docteur Chan et qui me rendra compte directement. La Mission mettra en place une plateforme opérationnelle régionale qui permettra d'acheminer rapidement l'aide internationale fournie pour répondre aux

besoins recensés dans les États touchés, dirigera les activités au niveau opérationnel et définira des orientations stratégiques pour le système des Nations Unies et les autres partenaires d'exécution présents sur le terrain. Elle collaborera aussi de près avec tous les gouvernements et autres partenaires concourant à cette entreprise.

La Mission aura son quartier général dans la région, mais pas dans un des pays les plus touchés. Elle aura des bureaux de pays dans chacun des trois pays les plus touchés, chacun étant dirigé par un responsable de la gestion de la crise Ebola. L'équipe de direction comprendra un haut responsable du domaine de la santé proposé par l'OMS. Il est essentiel d'évaluer en continu tous les moyens disponibles pour le suivi et la surveillance de la maladie dans les pays qui mettent en place un dispositif de prévention. La Mission travaillera en étroite collaboration, et de façon coordonnée, avec les entités des Nations Unies déjà sur place, ainsi qu'avec les pays touchés et les gouvernements de ceux où le risque d'épidémie est considéré comme le plus grand. Si nécessaire, elle réaménagera sa présence et ses activités en fonction des besoins et des impératifs, notamment en se déployant dans d'autres pays où le nombre de cas d'Ebola augmenterait considérablement si les gouvernements concernés en font la demande. Elle tiendra compte des incidences que la crise pourrait avoir sur les plans de la paix et de la sécurité, sachant que la Commission de consolidation de la paix est actuellement saisie de la situation dans les trois pays touchés.

Les bureaux de pays de la Mission s'appuieront sur les équipes de pays et les autres entités des Nations Unies présentes dans les pays concernés et la région dans son ensemble, en particulier la Mission des Nations Unies au Libéria, et collaboreront étroitement avec elles. J'ai tenu des consultations avec les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et nous sommes convenus qu'il importait que nous unissions tous nos efforts de lutte contre l'Ebola en Afrique de l'Ouest sous la direction de la Mission. Celle-ci réunira tout l'éventail des acteurs et des moyens du système des Nations Unies, ainsi que les gouvernements, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes, afin qu'une direction efficace soit assurée, qu'il n'y ait pas de doubles emplois et que les ressources disponibles soient employées au mieux selon les priorités. Elle collaborera étroitement avec les centres opérationnels de lutte contre l'Ebola créés par les gouvernements concernés, ainsi qu'avec les États Membres qui apportent une assistance dans les pays touchés. Enfin, elle coopérera de près avec le secteur privé pour veiller à ce que la communauté internationale tire parti de tous les moyens possibles pour venir à bout de l'épidémie et de ses effets secondaires destructeurs.

La Mission sera guidée par les six principes ci-après :

1. Renforcement du rôle directeur des gouvernements;
2. Résultats rapides sur le terrain;
3. Coordination et collaboration étroites avec les intervenants extérieurs au système des Nations Unies;
4. Interventions adaptées aux besoins particuliers de chaque pays;
5. Prééminence du rôle de l'OMS en ce qui concerne toutes les questions de santé;
6. Définition d'objectifs de référence pour le passage à la phase posturgence et mesures tendant à renforcer les systèmes.

En outre, la Mission fera le nécessaire pour obtenir une mobilisation rapide et massive de moyens humains, matériels, logistiques et financiers internationaux, dans le cadre d'un dispositif unique, à l'appui des objectifs, du mandat et des priorités stratégiques susmentionnés. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, elle se concentrera sur 12 mesures critiques définies par le Coordonnateur principal du système des Nations Unies en consultation avec les principaux intéressés, dont les gouvernements des pays touchés, à savoir :

1. Identification et recherche des personnes atteintes de la maladie à virus Ebola;
2. Soins aux malades et lutte contre les infections;
3. Enterrements répondant aux critères de sécurité et de dignité;
4. Soins médicaux aux intervenants;
5. Sécurité alimentaire et nutrition;
6. Accès aux services sanitaires de base;
7. Incitations pécuniaires pour le personnel sanitaire;
8. Protection et relance économiques;
9. Apport de fournitures et de matériel;
10. Transports et carburants;
11. Mobilisation sociale;
12. Communication.

La Mission mettra également en place, sous la direction et le contrôle de l'OMS et avec l'assistance des États Membres, une structure de formation du personnel sanitaire et autre, national et international, en vue de la normalisation des compétences, la priorité étant d'éviter que les membres du personnel de la Mission et les autres intervenants ne contractent l'Ebola dans l'exercice de leurs fonctions. La protection du personnel des Nations Unies et de tous les intervenants est une priorité absolue pour moi et une des clefs de l'endigement de la maladie. La Mission dressera la liste des fournitures et du matériel stratégiques avec les conseils de l'OMS et d'autres, et établira un dispositif central d'achat et de distribution en utilisant l'entrepôt de fournitures humanitaires du Programme alimentaire mondial, situé à Accra, comme base logistique, et en se servant également d'autres sites selon qu'il conviendra. Elle réunira, analysera et présentera des informations détaillées sur la propagation de la maladie et sur les mesures de lutte prise à l'échelon international, recensant notamment les insuffisances graves constatées en ce qui concerne les activités et les ressources.

Je compte que la Mission n'existera que le temps qu'il faudra pour juguler la crise. Lorsque l'Ebola cessera de constituer une menace grave pour les habitants des pays touchés, elle aura atteint son but et il sera mis fin à ses activités. La situation actuelle montre qu'il est indispensable de déterminer si certains systèmes d'alerte rapide doivent être améliorés, et par quels moyens, et comment ces systèmes peuvent être mieux mis à profit pour favoriser des interventions plus rapides. J'entends consulter le docteur Chan sur cette question en vue de faire des recommandations sur les moyens d'accélérer la riposte mondiale à l'avenir.

L'avis des gouvernements, des États Membres et des autres parties prenantes sera dûment pris en compte dans cette réflexion.

Avec l'appui robuste de l'OMS et d'autres partenaires, la Mission collaborera également avec les gouvernements des pays non touchés pour veiller à ce que les mesures de préparation et de prévention voulues soient en place et éviter que la maladie continue à gagner du terrain. Je demande aux dirigeants des pays du monde entier de prendre les dispositions nécessaires pour être prêts à intervenir rapidement et efficacement si des porteurs du virus Ebola venaient à entrer sur leur territoire.

Je compte sur l'appui du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de tous les États Membres dans cette entreprise d'importance vitale. Un rapport plus détaillé, indiquant les ressources nécessaires, sera présenté à l'Assemblée pour examen et approbation. J'ai également l'intention de créer un fonds d'affectation spéciale pour mobiliser des contributions volontaires et d'autres ressources destinées à financer cette action et d'autres mesures plus générales, visant par exemple à combler d'éventuelles lacunes dans les activités des partenaires du système des Nations Unies.

J'entends utiliser tous les pouvoirs qui sont les miens, y compris dans le domaine des ressources humaines, pour faciliter une riposte rapide et efficace à la crise de l'Ebola.

Aucun pays et aucune organisation n'a les ressources pour endiguer la crise à lui seul. Chaque pays est, en fin de compte, responsable de ses citoyens. Les gouvernements et les peuples d'Afrique de l'Ouest nous ont demandé de les aider. Les Nations Unies doivent être unies dans l'action qu'elles mènent pour répondre à cet appel, et je demande aux États Membres de s'associer à nous.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence la présente lettre à l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon
